

Le : 18 septembre 2020 à 11:19 (GMT +02:00)

De : "andre.gouzerh@wanadoo.fr" <andre.gouzerh@wanadoo.fr>

À : "enquetepublique.stphilibert@orange.fr" <enquetepublique.stphilibert@orange.fr>

Objet : Contribution Enquête publique station de Kerran

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce jointe ma contribution à l'enquête publique en cours.

Cordialement,

André GOUZERH

CRAC'H le 17/09/2020

Madame Camille Hanrot-Lorela
Commissaire Enquêteur,
Enquête Publique "rejet station de Kerran"

Mairie de St Philibert

Objet : Enquête publique rejet station d'épuration de KERRAN

Madame La Commissaire,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le rejet de la station d'épuration de KERRAN je vous prie de noter mes remarques.

Né à Kérizan et, ayant toujours de vécu, à proximité des étangs du Roch-Du j'ai toujours été intéressé et préoccupé par le rejet de la station de Kerran. Dès la première construction, j'ai été particulièrement sensibilisé par l'étude d'impact du cabinet SAUNIER de 1979 qui indiquait :

le point de rejet proposé par le Maître d'Oeuvre, dans le ruisseau alimentant les étangs périphériques du Roch'Du, s'il n'a pas d'impact négatif sur la qualité bactériologique des eaux de ces étangs, sauf en situation future, entrainera une eutrophisation sévère de ces plans d'eau. La protection de la qualité des eaux de ces étangs exige qu'un autre point de rejet soit recherché.

Malgré les recommandations de l'époque (cabinet Saunier, Agence de l'eau, Équipement...) et les nombreuses observations à l'enquête publique, les autres points de rejet à savoir : l'anse du Moustoir et la pointe de Kerpenhir n'ont pas été pris en compte.

Lors de la mise aux normes (nouvelle station) : la même problématique du point de rejet s'est posée. Cette fois le point de rejet a été placé en amont, dans l'étier (bras de la rivière d'Auray) qui alimente les étangs. À cette époque, je suis également intervenu au conseil municipal de CRACH (voir copie annexée) où j'ai dénoncé une certaine hypocrisie. En effet le lieu de rejet se situe au pied des écluses qui autrefois régulaient la gestion des étangs. Les vannes sont quasi inexistantes, elles n'exercent plus leur rôle. Et selon le sens des marées, l'eau s'engouffre avec une très très grande force. Aussi, ce point de rejet ne change rien puisque les eaux sont toujours ramenées dans les étangs.

Comme je le presentais en 2007, le choix du rejet par la collectivité a conduit à générer du

contentieux. Ainsi aujourd'hui AQTA est contraint de revoir sa copie. Malheureusement, je constate que l'on n'a pas tiré les enseignements des décisions qui se sont succédées depuis 1978 ! Le projet qui nous est présenté et soumis à enquête publique ne change strictement rien à la problématique du départ. Ce ne sont pas les quelques modifications techniques qui changeront le fond. En effet, les rejets se situent toujours dans l'étier et donc soumis aux mêmes effets que j'avais soulignés en 2007, c'est-à-dire le rejet dans les étangs du Roch-Du .

AQTA semble se positionner sur une démarche purement de régularisation administrative. La collectivité n'a, semble-t-il, pas pris en compte la mesure de la situation, malgré les prises de position de particuliers, d'associations, de professionnels et même d'organismes publics qui demandent que le point de rejet soit situé au large de Kerpenhir en Locmariaquer.

La collectivité ne remet pas en cause du bien-fondé du rejet à Kerpenhir, mais oppose le coût. Certes, cette solution était à l'origine plus onéreuse. Mais il aurait fallu avoir une approche plus globale et prospective. Prendre en compte les économies qui auraient pu être réalisées en mutualisant les tranchées (les eaux de Locmariaquer sont traitées à Kerran !), anticiper les recours et leurs coûts cachés... Pour l'avenir, je souhaite qu'AQTA prenne en compte dans sa réflexion économique la certitude de recours sur le point de rejet lui-même, et également, sur la remise en état des étangs (voir à ce propos l'arrêté du Préfet de juillet 2010 : *... "sous réserve de l'accord des propriétaires, une expertise technique d'opportunité et de faisabilité de la réhabilitation des étangs et des fossés de circulation sera réalisée dans le respect du document d'objectif du site Natura 2000 « Golfe du Morbihan »"*)

En conclusion :

Je constate que la situation des étangs du Roch Du se dégrade de jour en jour : eutrophisation sévère de plus en plus fréquente - pas seulement l'été, des arbres en quantité qui se meurent (en particulier côté Locmariaquer: point de rejet de la 1ère station, mais aussi dans une moindre mesure côté Crach), des digues régulièrement submergées ...). Sans doute le rejet n'est pas seul responsable, mais il y contribue indiscutablement.

Les étangs du Roch Du constituent un milieu très très riche en biodiversité et extrêmement fragile. Il est de notre intérêt collectif de le protéger. Aussi, je demande à la collectivité de dépasser ses rancœurs accumulées envers les propriétaires du Roch Du et de prendre en compte l'intérêt général en renonçant à ce point de rejet et au-delà de s'interroger sur le devenir des étangs à travers l'obligation de remise en état sous-tendue par l'arrêté de juillet 2010.

Le monde a changé et ce monde continue de changer. L'environnement, la biodiversité, le changement climatique, le développement durable ... sont au cœur des préoccupations et des politiques publiques. Dans ce contexte, quelle crédibilité pour la "parole publique" dès lors que l'on porte atteinte à lieu aussi riche du point de vue de l'environnement !

Je vous prie de croire, Madame la Commissaire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

André GOUZERH

Je suis favorable, comme tout le monde sans doute, à un meilleur traitement des eaux usées. Le projet présenté, en éliminant l'azote et le phosphore, avant rejet des eaux épurées dans le milieu naturel va dans le bon sens. Un certain nombre de gens, et les riverains en particulier, s'inquiètent. C'est légitime et normal. Le contraire serait anormal.

Pour lever les craintes et incertitudes il faut de la transparence et une communication sans ambiguïté.

- Ce sera ma première réflexion sur ce dossier : le qualifier selon de " *création d'une nouvelle station* ", " *extension de la station* ", voire " *mise aux normes* " sème le doute. Un même langage aurait été plus pédagogique. D'autre part mettre en ligne l'ensemble des documents relatif à l'enquête serait un signe fort de transparence.
- Ma deuxième remarque sera de dire que la masse d'informations techniques qui sont dans le rapport ne peuvent être maîtrisées par le commun des mortels. Et quelque part, nous sommes bien obligés de faire confiance. Je ne dis pas par hasard, il y a plus de 20 ans les eaux en sortie de station devaient être pures et sans conséquence sur le milieu récepteur. Or, force est de constater une eutrophisation des étangs du Roc'h Du. Aussi je demande que tous les professionnels de ce projet, concepteurs et réalisateurs, soient tenus par une **obligation de résultats**. Et que cette obligation de résultats soit clairement indiquée dans le cahier des charges d'appels d'offres, qu'ensuite la collectivité prenne les moyens de contrôle.
- Ma troisième remarque portera sur le rejet dans la Rivière d'Auray. Je trouve la solution retenue, et je mesure mes mots, " **hypocrite** ". En effet, déjà il y a plus de 20 ans la question du rejet a été posée dans quasiment les mêmes termes. Et la solution retenue avait été *la plus économique, et sans risque* puisque les rejets devaient être purs. Aujourd'hui, avec le recul, on s'aperçoit que le modèle retenu n'était pas fiable et que le rejet dans les étangs du Roc'h Du n'est ni possible, ni envisageable. Et on décide de " by-passer " les étangs pour un déversement en aval immédiat de l'étang. Or cet étang est alimenté par une écluse. Et de ce fait à marée montante et descendante, quand l'étang se remplit et se vide il y a un **très très** fort courant au niveau de cette écluse. Autrement dit à marée montante, lorsque l'étang se remplit, les eaux issues de la station iront **obligatoirement** dans l'étang du Roc'h Du. Il suffit simplement d'observer la configuration des lieux (principe du moulin à marée) pour s'en convaincre. Je qualifie d'hypocrite car un rejet en amont ou en aval du Roc'h Du ne changera pas grand-chose. On peut simplement espérer qu'un meilleur traitement améliore la situation. Ainsi, il faut être clair dans son positionnement (souci de transparence) soit on rejette dans l'étang du Roc'h Du, soit que l'on rejette à Kerpenhir.
- Pour ma part, et ce sera ma quatrième remarque, il faut reconsidérer le rejet à Kerpenhir. Non seulement pour des questions de dispersion, mais aussi sur le plan économique. En effet, comme indiqué dans le dossier, le rejet est prévu dans une propriété privée. C'est un paradoxe, certes, mais c'est un fait, ce bras de mer n'appartient pas au domaine public maritime, mais est privé. Non seulement il est privé, mais l'accès est interdit par une clôture de 3 m de haut. D'autre part, les vannes de l'écluse, qui pourraient réguler les entrées d'eaux, sont inopérantes et la collectivité n'est pas maître du jeu en la matière. Sauf à entamer une procédure de retour au domaine public maritime de ce bras de mer, il m'apparaît évident que les sources de contentieux vont se multiplier. Et que l'hypothèse de décisions contraignantes pour la collectivité ne peut être écartée. **Aussi, au nom du principe de précaution, le rejet à la pointe de Kerpenhir doit être retenu.**
- Pour terminer, je constate qu'un programme d'aménagement et de sécurisation du réseau de transfert a été approuvé par le syndicat. J'estime qu'il n'anticipe pas assez. Il y a une réelle urgence, car on n'est pas à l'abri de délestage du réseau électrique, en particulier pour cause de sécheresse, comme en 2003 où on est passé à côté de la catastrophe. En ce qui concerne le traitement des boues il nous faut trouver rapidement des solutions locales. Il est anormal de faire traiter nos boues ailleurs que chez nous : on en produit, on doit les traiter. Et le transport vers St Jean Brevelay ne répond pas à une approche de développement durable.

En résumé :

Je suis favorable au projet

Je souhaite plus de transparence et de communication

Je demande que les concepteurs et réalisateurs soient tenus par une obligation de résultats

Je suis contre le rejet en aval de l'étang du Roc'h Du

Je souhaite l'accélération de la sécurisation des postes de refoulement

Je vous demande de joindre mon intervention au compte-rendu du conseil.